



Memorandum

Élections du 25 mai 2014



Changeons de cap : Osons un monde *S*olidaire !

SOMMAIRE

Introduction.....	3
Sécurité sociale et politique de santé	9
Fiscalité	13
Emploi	17
Asile et Migration.....	21
International et coopération au développement	25
Europe	29
Aménagement du territoire.....	33
Logement	37
Énergie	43
Enseignement	47
Accueil de l'enfance	51
Culture	53
La formation et l'insertion socioprofessionnelle	55

**Le Mouvement Ouvrier Chrétien rassemble et est le porte-parole politique de ses organisations constitutives :
CSC, Mutualité Chrétienne, Vie Féminine, les Equipes populaires, les JOC.**

Editeur responsable : Pierre Georis, chaussée de Haecht, 579 – 1030 Bruxelles , Tél : 02 246 38 51

Ce mémorandum est publié sans but lucratif et téléchargeable sur www.moc.be

Avec le soutien de Mouvement Social, SCRL à finalité sociale





INTRODUCTION



Changeons de cap : Osons un monde *Solidaire* !

Nous vivons dans un pays prospère...

Un pays qui, dit-on, traverse la crise avec nettement moins de difficultés que d'autres pays européens. Et si les effets de la crise se font relativement moins sentir chez nous qu'ailleurs, nous le devons principalement à l'efficacité et à la solidité de notre modèle social (sécurité sociale, négociations collectives, indexation automatique des salaires et des allocations...) qui a convenablement rempli sa fonction « d'amortisseur ». Notre système de sécurité sociale constitue ainsi un patrimoine commun et solidaire, sensé garantir à toutes et tous une existence digne, quels que soient les aléas de la vie et l'état de la conjoncture économique. Nous pouvons en outre compter sur une vaste offre de services publics financés par un impôt progressif, un enseignement obligatoire gratuit, des soins de santé réputés être parmi les meilleurs du monde... Cette prospérité, elle se donne également à voir au travers de quelques chiffres significatifs : les Belges détiennent plus de 250 milliards (!) d'euros sur leurs comptes d'épargne. En moyenne, un ménage belge possède 26.500 euros d'avoir financier (épargne, actions, obligations) et son patrimoine net avoisine les 206.000 euros, presque le double de la moyenne de la zone euro. Le salaire moyen de chaque Belge est de 3.192 euros brut et nous sommes 7 sur 10 à être propriétaires de notre logement...

Un pays prospère, mais très inégalitaire...

Mais cette prospérité est très inégalement répartie et ne bénéficie pas, loin s'en faut, à tous les citoyens. Un nombre relativement faible de ménages concentre en effet des patrimoines très élevés. Ainsi, 20% des Belges possèdent à eux seuls plus de 60% de la richesse du pays, tandis que les 20% des ménages les plus pauvres ne possèdent que 0,2% de cette même richesse ! Au-delà des moyennes, les inégalités sont donc très profondes et affectent massivement les femmes et les jeunes. Quelques chiffres encore : 40.000 personnes sont en attente d'un logement social en Wallonie. À Bruxelles, moins de la moitié de la demande est satisfaite. Un jeune sur quatre est au chômage. Près d'un sur deux à Bruxelles ! 424.000 enfants vivent sous le seuil de pauvreté en Belgique (un enfant sur quatre en Wallonie !), tandis que le nombre de personnes émargeant au CPAS ne fait qu'augmenter et que plus de 430.000 travailleurs sont des travailleurs sans emploi. En même temps, notre système scolaire, l'un des plus inégalitaires des pays industrialisés, échoue dans son rôle d'ascenseur social pour les enfants des milieux populaires et contribue à la reproduction et au renforcement des inégalités sociales. Enfin, même si notre système santé est considéré comme l'un des plus efficaces au monde, il n'est pas exempt d'inégalités sociales. Une personne sans aucun diplôme a par exemple 4 ans d'espérance de vie en moins qu'un universitaire.

Une 6^e réforme de l'État qui fragilise plus encore notre modèle social

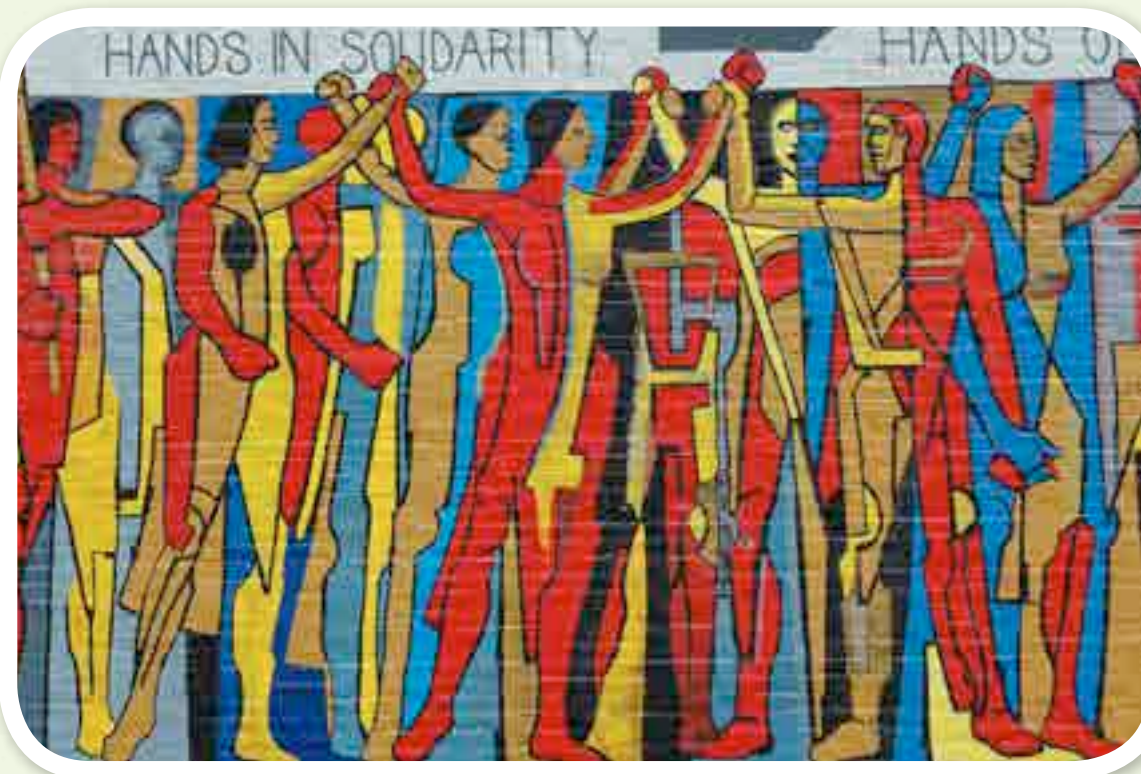
Notre modèle de sécurité sociale, qui d'ores et déjà peine à contenir l'accroissement des inégalités, va devoir faire face au défi de s'adapter à la 6^e réforme institutionnelle qui devra être concrètement mise en œuvre par les prochains exécutifs régionaux et communautaires. Il s'agit d'une opération à haut risque ! Le transfert de compétences lié à la 6^e réforme de l'État représente en effet 18% des dépenses de sécurité sociale. Une branche entière de la sécurité sociale – les allocations familiales – est défédéralisée, de même que d'importantes compétences en matière de soins de santé (les maisons de repos et les maisons de repos et de soins notamment). Ce transfert constitue en soi un recul de la solidarité et de l'efficacité pour les assurés sociaux. Le premier risque est celui d'une marchandisation accrue des soins de santé, faute de moyens suffisants pour faire face aux défis actuels et futurs (dont celui, majeur, du vieillissement). À titre d'exemple, il faudrait idéalement construire en Région wallonne une maison de repos toutes les deux semaines pour répondre aux défis du vieillissement de la population. Sans moyens suffisants (ou sans alternative efficace), nul doute que le secteur privé commercial se chargera de prendre en charge, davantage encore qu'aujourd'hui, tous ceux qui en auront les moyens, laissant à la collectivité le

soin de s'occuper du sort de moins nantis. C'est ce qu'on appelle un système à deux vitesses, tout le contraire d'un système solidaire et égalitaire !

Par ailleurs, un tel transfert de compétences en matière de sécurité sociale s'expose à d'autres risques tout aussi considérables : marginalisation des partenaires sociaux, disparité des niveaux de protection sociale entre les régions, complexification des réglementations administratives, rupture de la continuité des services, limitation de la circulation interrégionale des patients...

L'austérité renforce plus encore les inégalités...

Cette fragilisation de notre système de sécurité sociale s'inscrit en outre dans un contexte de crise économique et sociale majeure résultant de l'effondrement du secteur financier en 2008. Le sauvetage du secteur bancaire¹ par les pouvoirs publics a eu inévitablement pour effet de dégrader les finances de l'État, aggravant son niveau d'endettement et de déficit, à l'instar des autres États européens. Face à cette situation, le mot d'ordre quasi exclusif qui guide l'action politique au niveau européen comme au niveau national se résume à : la relance par l'austérité. Engagée auprès de la Commission européenne pour renouer dans les plus brefs délais avec l'équilibre budgétaire, la Belgique aura réalisé aux alentours de



© Terence Faircloth

1 Dont coût, selon la Commission européenne : 1240 milliards d'euros d'aides d'État entre 2008 et 2010.

22 milliards d'euros d'économie en 3 ans (2011-2014) et d'autres efforts tout aussi conséquents restent à prévoir. Ce plan « d'assainissement budgétaire » repose très substantiellement sur une politique de restriction des dépenses publiques et sociales. C'est pour l'essentiel les services publics et d'intérêt général, les travailleurs et les allocataires sociaux qui sont lourdement mis à l'amende, alors que les détenteurs de capitaux restent très largement épargnés. Ainsi, les diverses réformes du marché du travail (dégressivité accrue des allocations de chômage, réforme du stage d'attente, durcissement de la notion d'emploi convenable...) ont sensiblement accru la précarité d'une série de travailleurs et des allocataires sociaux avec, en point de mire, encore une fois, les femmes et les jeunes. D'ici 2015, ce sont quelque 50.000 bénéficiaires des allocations de chômage qui devraient basculer dans le régime de l'assistance sociale (revenu d'intégration sociale), mais dont sont d'office exclues les personnes cohabitantes.

... et menace l'idéal d'une Europe sociale et solidaire

Ces politiques néolibérales d'austérité, menées aveuglément dans la plupart des pays européens, menacent le projet historique d'une Europe réellement sociale et solidaire. À ce niveau également, c'est le social qui constitue la principale variable d'ajustement : réforme de la fonction publique, de la formation des salaires, des mécanismes de négociations collectives, des pensions, des soins de santé... alors que les mesures nécessaires de régulation et d'encadrement du secteur financier européen se font attendre. De telles politiques d'austérité, combinant restriction des revenus et des prestations sociales entraînent toujours davantage d'inégalités, d'exclusions et de pauvreté. La Grèce, pays de l'Union européenne, constitue à cet égard un véritable laboratoire de liquidation néolibérale de l'Etat social : là-bas, quelque 3 millions de citoyens (un quart de la population !) sont exclus d'un système de soins de santé en pleine décomposition et la mortalité infantile a augmenté de 43%...

Outre les dégâts sociaux considérables et les freins à un redressement économique durable des États que cette politique européenne d'austérité produit, il faut également souligner les atteintes à certains principes démocratiques fondamentaux.

Ainsi, le « Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'Union économique et monétaire » (TSCG) contraint désormais les pays signataires à inscrire dans leurs constitutions ou législations nationales le principe de la « règle d'or » budgétaire, les obligeant à poursuivre des trajectoires d'assainissement budgétaire drastiques dans une logique d'austérité permanente. Ce traité a été négocié et approuvé sans implication pleine et entière du Parlement européen ni participation des interlocuteurs sociaux et sanctionne ni plus ni moins une forme de mise sous tutelle des démocraties européennes qui se voient en

partie dépossédées de leur droit de déterminer librement et démocratiquement les voies et moyens nécessaires à la mise en œuvre de leurs choix politiques.

Il en va de même de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et les États-Unis : actuellement négocié dans la plus grande opacité et sans aucun contrôle démocratique, cet accord s'apparente à une fuite en avant aux conséquences sociales et économiques potentiellement dramatiques : renforcement du pouvoir des marchés financiers et des multinationales, dumping social, fiscal et environnemental, libéralisation accrue des services publics et des systèmes de sécurité sociale, fragilisation de certaines normes sanitaires, surexploitation des ressources naturelles... Ce n'est pas de cette Europe-là que nous voulons !

Changeons de cap : Osons un monde solidaire!

Le Mouvement ouvrier chrétien prône un changement de cap radical dans la mise en œuvre des politiques gouvernementales au lendemain des élections du 25 mai prochain.

Nous réaffirmons notre attachement à notre système de protection sociale, un système qu'il faut impérativement continuer à défendre et à améliorer. En ce sens, nous exigeons que les principes d'égalité et de justice sociale soient remis au cœur des agendas politiques, à tous les niveaux de pouvoir. Il s'agit là de la seule issue pour sortir durablement de la crise.

Il s'agit là d'une responsabilité politique au sens large du terme : elle doit engager non seulement les formations politiques progressistes, mais également la société civile organisée (mouvement d'éducation permanente, syndicats, mutualités...). L'offensive néolibérale actuelle, d'une ampleur inédite, nécessite d'urgence l'établissement d'un « front commun » solide entre le secteur associatif et non marchand et les pouvoirs publics capable de faire barrage à l'extension actuelle de la sphère marchande à l'ensemble de la vie sociale et de sauvegarder les principes de solidarité, d'égalité et de liberté. C'est tout le sens de la « Charte associative » que nous réclamons depuis de nombreuses années et dont l'adoption relève maintenant de l'extrême urgence.

Une redistribution plus juste et équitable des richesses doit impérativement être mise en œuvre au niveau régional, fédéral et européen. Nous en appelons dès lors, à rebours de la course actuelle au toujours moins d'impôts, à une réforme fiscale ambitieuse, devant avoir un impact nettement plus redistributif et mettant davantage à contribution les revenus du capital. Il s'agit là d'une priorité majeure pour atteindre plus d'égalité sociale, pour renforcer l'efficacité des services publics et pour assurer durablement l'équilibre des finances de l'État

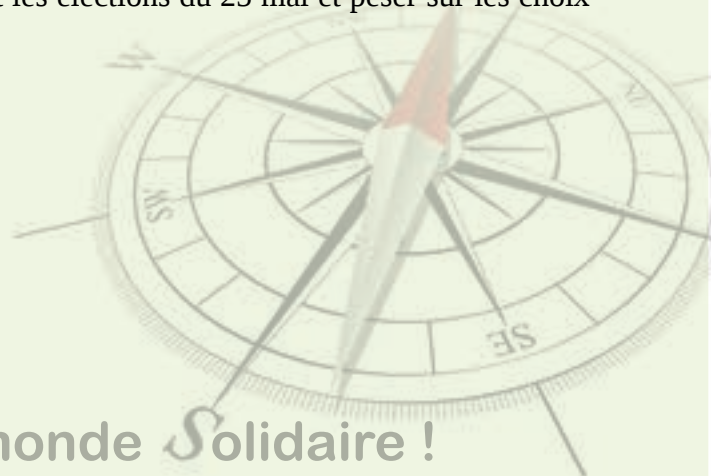
et de la Sécurité sociale. Il s'agit notamment d'assurer un accès aux soins de santé pour toutes et tous, une pension légale, des allocations de chômage et des revenus d'intégration décents. L'assainissement des finances publiques ne peut en aucun cas conduire à une remise en cause ou à une fragilisation des droits sociaux et humains fondamentaux.

Nous contestons le discours dominant visant à accréditer l'idée que face à la crise, nous sommes tous dans le même bateau et que tous les citoyens doivent dès lors supporter une part égale de l'effort. Ce sont les épaules les plus larges qui doivent supporter les charges les plus lourdes ! En tout état de cause, les travailleurs et les demandeurs d'emploi n'ont en aucune façon à supporter le coût d'une crise dont ils sont les premières victimes.

Le MOC réaffirme également son attachement au modèle historique européen et soutient une Europe sociale forte, condition sine qua non d'une sortie de crise par le haut. Dans ce domaine, il est également urgent de changer de cap ! Il faut sortir des logiques néolibérales d'austérité et investir dans une politique commune et solidaire de relance qui puisse répondre efficacement aux défis tels que la réduction des inégalités, la préservation de l'environnement, la mise en place de normes sociales européennes ambitieuses, la mondialisation des échanges... Dans cette optique, le MOC appelle à tout mettre en œuvre pour lutter contre la financiarisation de l'économie et pour favoriser une économie au service de la satisfaction des droits fondamentaux de toutes et de tous.

Il s'agit de relancer et de vivifier le débat démocratique à propos de la nécessaire dimension politique et sociale de l'Union européenne afin de dépasser la vision étroite et démobilisatrice d'une Europe au seul service des intérêts marchands.

Ce mémorandum contient une série de propositions et de revendications concernant des compétences régionales, communautaires et européennes. Ces propositions et revendications ont précisément pour ambition de dessiner les contours d'un modèle social vecteur d'égalité et de cohésion sociale. C'est sur base de ce projet de société égalitaire et de ces revendications que le MOC, comme Mouvement social à finalité politique, entend prendre une part active dans les débats politiques qui précéderont les élections du 25 mai et peser sur les choix politiques qui s'en suivront.





SÉCURITÉ SOCIALE ET POLITIQUE DE SANTÉ



Changeons de cap : Osons un monde Solidaire !

Grâce à la solidarité qu'elle met en œuvre, la sécurité sociale est plus efficace et plus efficiente que les systèmes privés. Elle est également le système le plus efficace pour lutter contre la pauvreté. Elle doit être renforcée et non démantelée. Et cela grâce à des moyens garantis structurellement et suffisants que pour assurer une bonne protection sociale et l'accès aux soins de santé pour tous, y compris en étant en mesure de répondre aux nouveaux besoins. Face aux profondes inégalités sociales, il faut mener une politique globale de santé, transversale à l'ensemble des politiques. Enfin, la 6^e réforme de l'État transfère une partie importante de la sécurité sociale vers les entités fédérées. Le MOC a pris antérieurement une position à cet égard dont il rappelle ici les principaux éléments.

Le MOC tient donc à réaffirmer ses orientations et formule les revendications suivantes :

Transfert des compétences

- La transition liée à la 6^e réforme de l'État doit être organisée dans de bonnes conditions pour le personnel et de manière à **éviter toute rupture dans les versements des allocations et paiements des soins et sauvegarder l'efficacité du service aux bénéficiaires et prestataires.**

- **Pour le MOC, il faut éviter tout écart des couvertures sociales entre entités du pays et toute surenchère de concurrence sociale. Une solidarité financière et une concertation et coordination permanente entre entités fédérées doit veiller à garantir les mêmes droits, niveaux de prestations et modalités d'octroi entre Wallons et Bruxellois et entre Francophones et Germanophones.** Et les Bruxellois doivent avoir les mêmes droits, quel que soit leur régime linguistique.
- **Le MOC plaide pour le modèle de gestion paritaire et de responsabilité partagée qui a fait ses preuves au niveau fédéral** et pour que les acteurs actuels soient représentés dans les différentes entités notamment afin d'assurer une coordination et une certaine cohérence globale des politiques de sécurité sociale.
- **Le MOC demande qu'une coordination forte entre le Fédéral, les Communautés et les Régions, puisse garantir au patient l'accessibilité financière et la qualité des soins où qu'il aille en Belgique,** la qualité des passages d'un type de soins à un autre, une adaptation optimale de l'offre aux besoins et la cohérence globale de la politique de santé, grâce aussi à l'implication des mutualités et des représentants des prestataires de soins dans la gestion et la définition des politiques dans chacune des entités.
- **Le MOC oppose un refus radical à tout glissement du modèle de l'assurance sociale vers celui de l'assistance sociale,** et ce au moment où les crises exacerbent les écarts par la récupération marchande des dispositifs sociaux (hôpitaux, structures d'hébergement ...). Nous refusons toute forme de commercialisation des soins et des services.

ÉTAT FÉDÉRAL

Globalement

- **Les recettes doivent être renforcées par une politique de création d'emplois et par l'instauration d'une cotisation sociale généralisée sur l'ensemble des revenus, afin de faire face à l'augmentation nécessaire des dépenses, particulièrement en soins de santé.**
- **L'adaptation au bien-être dont l'enveloppe a précédemment été amputée doit être restaurée.** Les minimas d'aide sociale doivent être portés au niveau du seuil de pauvreté et les minimas de sécurité sociale à 10% au-delà.
- Il faut faire fonctionner une **véritable gestion globale de l'affectation des recettes aux différentes branches,** sans droit de veto des pouvoirs publics.
- Il faut aussi simplifier la réglementation et l'administration sans porter atteinte aux droits.

Allocations

- Le MOC revendique **la suppression du statut de cohabitant** pour ne plus pénaliser les personnes qui cohabitent au sein d'un même logement, qu'ils soient conjoints ou pas. Plus globalement, le MOC demande la mise en place d'une politique progressive et cohérente **d'individualisation des droits en sécurité sociale**.
- Nous demandons de **relever le pécule de vacances des invalides** au niveau des pensionnés, de majorer les allocations familiales complémentaires et de mieux soutenir la réintégration socioprofessionnelle.

Assurance-Chômage

- Le MOC demande de rétablir une **véritable assurance chômage** sur base de la prise en compte des dommages sociaux résultant de la dégressivité accrue, de l'élargissement et du durcissement de la disponibilité et de la limitation dans le temps des allocations d'insertion professionnelle qui frappe les jeunes. **Sur cette base, le MOC exige l'abrogation de la réforme de 2012 instaurant une dégressivité accrue des allocations de chômage. Plus globalement, le MOC demande la fin des politiques d'activation telles que menées actuellement** qui sont à la fois inefficaces vu le contexte de pénurie d'emplois de qualité et inutilement stigmatisantes.
- Par ailleurs, les travailleurs à temps partiel avec allocation de garantie de revenu doivent recevoir une allocation correcte s'ils perdent leur emploi. Et les personnes qui ne peuvent être placées sur le marché de l'emploi doivent rester couvertes par la sécurité sociale plutôt que d'émarger à l'aide sociale.
- **La politique de contrôle et de sanction des chômeurs transférée aux Régions doit tenir compte du contexte personnel** et régional du chômage et ne pas se baser sur le seul respect des formalités administratives. **L'accompagnement ne doit pas se transformer en une machine à sanctionner**. Une sanction n'est par ailleurs envisageable qu'en cas de refus d'un emploi, d'une formation et d'un accompagnement convenables.

Pensions

- **Le renforcement nécessaire et urgent des pensions légales (1^{er} pilier) passe par leur revalorisation, particulièrement les plus basses**, avec un relèvement de la pension minimum au niveau du prix moyen en maison de repos.
- **Il n'est pas question de revoir encore les périodes assimilées ni de relever l'âge de la pension ni celui autorisant une pension anticipée**. Par contre, l'interruption de carrière et le crédit-temps doivent être renforcés et ce dernier étendu aux entreprises de moins de 11 travailleurs, tandis qu'il

y a lieu de promouvoir une politique du personnel attentive à l'âge et à la carrière.

- **La pension à durée indéterminée doit être préservée pour les veuves et veufs âgés** tout en améliorant les règles de cumul pour éviter les pièges à l'inactivité. En tout état de cause, et dans le contexte « familialiste » actuel, nous refusons toute politique de sanction des choix faits par des femmes qui sont encore très souvent amenées à renoncer à leurs droits directs pour prendre en charge le travail familial (tâches domestiques, éducation, soins...). Un démantèlement des droits dérivés, en l'absence d'une politique cohérente et progressive d'individualisation des droits et d'égalité professionnelle, ne peut qu'aggraver la précarité des femmes.

Assurance santé et indemnités

- Le MOC rappelle sa **totale opposition à la marchandisation des soins de santé** et son soutien aux secteurs publics et non-marchands, seuls capables d'assurer l'égalité en matière d'accès aux soins. **Les politiques d'austérité menées par l'Union européenne constituent une menace pour la santé des populations, pour le personnel de santé et pour le financement des systèmes de santé.**
- **Les soins doivent être financièrement accessibles pour tous.** Pour cela le MOC demande d'améliorer cette accessibilité pour les personnes en situation de précarité ou nécessitant des soins multiples, en matière de médicaments, de transport des malades et de soutien aux aidants proches, ainsi que via l'intervention majorée automatique et l'application du tiers-payant social par tous les généralistes.
- **Il faut parvenir à accroître le nombre de spécialistes conventionnés**, garantir le droit à l'information préalable sur les frais à charge des patients et **plus de sécurité tarifaire.**
- Outre **l'amélioration du remboursement de certains soins dentaires**, une **attention particulière doit être portée aux enfants et jeunes socialement défavorisés en faveur de l'usage des soins préventifs**, ainsi qu'aux personnes âgées en institution ou handicapées.
- **La responsabilité des acteurs doit permettre d'éviter des dépenses inutiles** et d'améliorer la qualité grâce à la mise en place d'indicateurs dont les mutualités seraient chargées d'évaluer l'application.



Changeons de cap : Osons un monde Solidaire !

Pour le MOC, il n'y aura pas de sortie de crise sans une justice fiscale qui réduise les inégalités, contribue à redresser les comptes publics, soutienne la relance de l'emploi et permette le développement du potentiel socio-économique de nos régions. Une réforme fiscale globale et ambitieuse doit restaurer un impôt juste et progressif sur les particuliers et corriger l'imposition des bénéfices des sociétés pour que chacun contribue équitablement. Elle devra permettre d'alléger l'impôt sur le travail par un report sur la taxation du capital, des grandes fortunes et des revenus du patrimoine. On ne peut avoir un double discours dénonçant le coût élevé du travail et refusant en même temps de faire contribuer les revenus financiers et immobiliers ainsi que les bénéfices des sociétés de manière plus juste à la sortie de la crise. Face aux discours souvent démagogiques en faveur des baisses d'impôts, il faut au contraire que l'impôt retrouve sa légitimité dans la parole politique et aux yeux des citoyens. Car les contributions fiscales et sociales de tous sont un moyen indispensable pour sauvegarder notre sécurité sociale et l'ensemble des services publics. Mais il faut pour cela des programmes qui restaurent la justice fiscale.

Le MOC tient donc à réaffirmer ses orientations et formule les revendications suivantes :

AU NIVEAU FÉDÉRAL :

- **La levée complète du secret bancaire, un cadastre des patrimoines mobiliers et l'actualisation du cadastre immobilier** pour taxer effectivement et plus justement l'ensemble des revenus.
- **Une prise en compte (globalisation) de tous les revenus (mobiliers, immobiliers, du travail) qui doivent être imposés de manière progressive**, comme c'était le cas jusqu'en 1982.
- **La mise en place d'un véritable impôt sur les grandes fortunes** : nous demandons l'instauration d'un impôt progressif sur les fortunes de plus d'un million d'euros (excluant l'habitation propre et unique) qui rapporterait une recette de 8 milliards d'euros par an. Une mesure bien plus ambitieuse que les 4% supplémentaires décidés par ce gouvernement sur les revenus exclusivement mobiliers et supérieurs à 20.000 euros, ce qui correspond à un patrimoine placé de 600.000 à 700.000 euros !
- **La réinstauration des taux marginaux supérieurs d'imposition de 52,5% et de 55%**, supprimés lors de la dernière réforme fiscale au bénéfice des revenus les plus élevés.
- **La taxation des plus-values sur les valeurs mobilières (actions, titres, obligations...)** comme cela existe dans la plupart des pays européens ainsi que sur les valeurs immobilières.
- **Une réduction importante de l'ensemble des déductions fiscales** qui profitent très majoritairement aux classes sociales les plus aisées et un **plafonnement de leurs montants cumulés**.
- **L'instauration d'un impôt minimum des sociétés indépendamment des mécanismes légaux de déductibilité qui existent aujourd'hui** (intérêts notionnels, revenus définitivement taxés ...) et dont profitent en particulier les plus grandes entreprises. Le MOC propose **un impôt minimum des sociétés de 15%** ; mesure qui permettrait de rendre le système fiscal plus juste en évitant que certaines grandes entreprises ne puissent, via l'activation de mécanismes d'ingénierie fiscale, éluder l'impôt comme c'est le cas actuellement. Il s'agit également de supprimer les nombreuses déductions fiscales, à commencer par la dérive de la déduction des intérêts notionnels. À tout le moins, le maintien du dispositif des intérêts notionnels doit être conditionné au maintien et à la création d'emplois de qualité.
- Un examen en profondeur de toutes les déductions fiscales pour tous les impôts en termes d'efficacité et d'équité.



- **La mise en place d'une vraie réforme fiscale environnementale sur le principe du « pollueur payeur » combiné avec celui d'une répartition équitable des charges**, incitant à diminuer notre empreinte écologique, à préserver l'environnement et à sauvegarder la qualité de vie des générations futures. C'est dans ce sens que doivent être revus notamment l'impôt sur les carburants et la fiscalité sur les véhicules de société.
- **Des moyens nécessaires pour que l'administration fiscale puisse travailler efficacement** : une meilleure organisation, des effectifs accrus dans certains services et des outils efficaces de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales. Le MOC est défavorable à toute nouvelle opération d'amnistie fiscale et veut que soit revue la politique d'arrangements à l'amiable. Nous demandons également que soient mises en œuvre les propositions parlementaires concernant les gros dossiers de fraude.

AU NIVEAU DES RÉGIONS (Wallonie, Région bruxelloise) :

- **Les Régions doivent mieux utiliser leur autonomie et revisiter l'ensemble de leur fiscalité afin de renforcer son équité, son efficacité et son rendement.** Il s'agit notamment d'être progressivement en mesure de faire face au manque de financement des matières transférées par rapport aux besoins actuellement couverts et surtout par rapport aux évolutions démographiques qu'il s'agit d'anticiper. En ce qui concerne l'équité, la fiscalité régionale doit globalement respecter le principe de progressivité dans la taxation des particuliers.

- **Les Régions et le Fédéral doivent conclure des accords équilibrés pour limiter la concurrence fiscale** et examiner les mécanismes d'évasion et d'optimisation fiscale qui contribuent à l'appauvrissement fiscal de la Région, singulièrement à Bruxelles.

AU NIVEAU EUROPÉEN :

- **L'adoption de normes fiscales communes ou minimales au niveau européen (taux, base taxable) comme un impôt minimum des sociétés**, afin de mettre fin à la concurrence fiscale « vers le bas » entre pays européens qui érode les moyens publics.
- **Une lutte résolue contre la fraude et l'évasion fiscale notamment par la suppression des paradis fiscaux européens et l'échange automatique de données bancaires avec les pays tiers.**
- L'instauration au niveau européen d'une **taxe sur les transactions financières** qui puisse réduire l'attrait des placements spéculatifs et encourager les placements à plus long terme dans l'économie réelle.
- La **suppression de la règle de l'unanimité en matière fiscale** et l'instauration de la majorité simple pour mener une politique unifiée (harmonisée) en matière fiscale, en particulier en ce qui concerne l'impôt sur les sociétés et sur les revenus mobiliers.



Changeons de cap : Osons un monde *S*olidaire !



Changeons de cap : Osons un monde *S*olidaire !

Depuis plus de trois décennies, nos Régions sont confrontées à un chômage de masse. Le sous-emploi pèse lourdement¹. Il engendre des situations dramatiques pour les personnes exclues du marché du travail. Il constitue également une importante menace pour la qualité de l'emploi. Celle-ci se détériore dans de nombreux secteurs. La pression est forte, à la fois pour les personnes qui sont privées d'emploi et qui sont poussées à en trouver un, parfois désespérément, et pour celles et ceux qui ont un emploi et qui craignent de le perdre.

Le MOC tient donc à réaffirmer ses orientations et formule les revendications suivantes :

- **Le plein emploi de qualité est et reste pour le MOC un objectif majeur.** La lutte pour l'emploi de qualité impose de revoir fondamentalement notre modèle de développement. Celui-ci mène à des impasses sociales et environnementales. Le modèle de croissance capitaliste, essentiellement animé par la recherche et l'accumulation du profit, cherche constamment la main-d'œuvre la moins chère et la moins protégée par le droit..

¹ En moyenne, on compte 1 offre pour 40 demandeurs d'emploi en Région bruxelloise et 1 offre pour 30 demandeurs d'emploi en Wallonie

- **Le MOC s'oppose à la multiplication des contrats précaires et/ou à temps partiel et nous ne pouvons accepter l'aggravation actuelle d'une situation de chômage structurel massif** dont les principales victimes se trouvent surtout parmi les jeunes, les femmes et les personnes d'origine étrangère. Les mesures actuelles visant à retarder le passage effectif à la retraite risquent de réduire davantage encore les possibilités d'accès à l'emploi pour les jeunes tout en accentuant les problèmes de santé liés aux conditions d'emploi et de travail des travailleurs âgés.
- **Le MOC demande l'abrogation de la réforme du chômage de 2012 instaurant une dégressivité accrue des allocations.** Cette réforme, injuste et extrêmement pénalisante, provoque une réduction forte et rapide du montant des allocations après un an de chômage. Elle affecte très lourdement les mères chômeuses avec charge de famille dont l'allocation peut à présent descendre plus vite encore en dessous du seuil de pauvreté, et les cohabitantes dont l'allocation déjà très basse est encore plus vite rabaissée. De même, le MOC s'oppose à la limitation dans le temps (3 ans maximum) des allocations d'insertion et demande la réinstauration d'une protection des jeunes demandeurs d'emploi via une réelle allocation d'attente (d'insertion). Il s'agit là d'une exigence légitime pour de nombreux jeunes évoluant dans une société incapable de leur assurer une insertion professionnelle de qualité. Plus globalement, **le MOC demande la fin des politiques d'activation telles que menées actuellement** qui sont à la fois inefficaces vu le contexte de pénurie d'emplois de qualité et inutilement stigmatisantes.
- Une sortie durable et solidaire de la crise nécessite **une meilleure répartition des richesses**. Elle nécessite également une meilleure répartition du travail via une **réduction collective du temps de travail** avec embauche compensatoire, maintien des salaires et financement adéquat dans les secteurs publics et non-marchands.
- **Une diminution de la tension salariale** par la limitation des plus hauts salaires, des bonus et des avantages extra-légaux, condition nécessaire à une politique de l'emploi plus équitable tout en permettant de protéger au mieux les catégories les plus exposées aux effets néfastes de la crise.
- **L'emploi de qualité accessible pour toute la population doit être une priorité.** En ces temps où l'on parle de « personnes éloignées de l'emploi », c'est l'emploi qui s'éloigne de plus en plus des individus. Il faut redonner du sens aux emplois proposés, mais également au parcours des personnes dites « éloignées » et « peu qualifiées ».
- Le secteur non-marchand des services aux personnes doit pouvoir bénéficier d'un financement suffisant permettant d'y développer des services et des emplois de qualité pouvant répondre à la multiplicité des besoins sociaux.



- **La régionalisation des compétences en matière d'emploi est une opportunité pour ajuster un « plan emploi »** qui fait du plein emploi une perspective mobilisante. **Réduire le chômage structurel dans nos régions par la création effective d'emplois de qualité est la priorité centrale.**
- **Le MOC exige un inventaire et une évaluation complète, publique et qualitative des politiques d'aides à l'emploi (réductions de cotisations...)** développées par le Fédéral et les Régions. Nous voulons un contrôle des aides dans un souci de création effective d'emplois de qualité. Les aides octroyées aux entreprises doivent être conditionnées au respect des droits des travailleurs (dont ceux d'information-consultation et concertation), y compris dans les PME, ainsi qu'au respect de critères environnementaux.
- **Afin de rééquilibrer le rapport de forces entre le capital et le travail,** il faut soutenir la diversification des entreprises, en opposition avec le modèle actuellement dominant de la société anonyme : **soutien aux entreprises**



ASILE ET MIGRATION



Changeons de cap : Osons un monde *S*olidaire !

Tant en matière de politique d'asile qu'en matière de politique migratoire, des reculs importants sont à déplorer. Une Europe forteresse qui méconnaît les droits des demandeurs d'asile se couple à une société où discriminations et exploitation économique représentent le quotidien de nombreuses personnes issues de l'immigration. Au lieu de renforcer les droits de tous les travailleur/ses et citoyen/nés avec ou sans papiers et de progresser vers plus d'égalité, les réglementations se montrent sans cesse plus restrictives, répondant le plus souvent de façon émotionnelle ou inappropriée à des faits d'actualité.

En matière de droit d'asile, on constate de plus en plus de refus de reconnaissance à des personnes qui sont pourtant en danger de par leur situation de santé, les situations particulières dont ils ou elles sont victimes dans leur pays ou de par la situation de leur pays d'origine trop rapidement présenté comme sûr.

Le MOC tient donc à réaffirmer ses orientations et formule les revendications suivantes :

AU NIVEAU EUROPÉEN :

- Une politique de migration plus proactive, **se centrant prioritairement sur la défense des droits humains** et des normes de travail, et ce afin d'aller



© Alain Bachelier

vers l'égalité des droits et de lutter contre l'exploitation, en particulier des migrants en situation irrégulière.

- La suppression de l'Agence Frontex¹.

AU NIVEAU FÉDÉRAL :

En matière de regroupement familial :

- **L'assouplissement de la politique de délivrance des visas** pour les visites familiales, en particulier pour les ascendants de Belges.
- La réforme de la loi afin que les femmes migrantes en situation irrégulière victimes de violence intrafamiliale puissent demander un permis de séjour pour raisons humanitaires et que l'expulsion soit suspendue jusqu'à ce qu'une décision soit prise sur la demande.
- La ratification et l'application de la Convention du Conseil de l'Europe sur **la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes** et la violence domestique.

¹ Frontex : Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne, responsable de la coordination des activités des gardes-frontières dans le maintien de la sécurité des frontières de l'Union avec les États non membres.

- La levée de l'interdiction faite aux citoyens belges d'être rejoints par leurs ascendants de nationalité étrangère et de la condition de revenus suffisants.

En matière de protection médicale (9^{ter}) :

- Que la personne malade soit au minimum examinée par un médecin de l'Office des étrangers avant que celui-ci ne statue sur son cas.
- La mise en place d'une commission indépendante composée de médecins et d'ONG pour traiter les cas des personnes gravement malades.

En matière de régularisation (9^{bis}) :

- Des critères **clairs de régularisation dans la Loi de 1980** et la mise en place d'une commission indépendante pour la régularisation.

En matière de politique d'accueil :

- Mener une politique humaine et respectueuse des personnes.
- **Réactiver le plan de répartition et transformer l'aide en nature en aide financière.** Ce système était efficace et permettait aux personnes de se sentir plus respectées.
- **La suppression des centres fermés.** Ces centres sont indignes d'un État de droit. Ratifier de nouvelles conventions internationales permettant une meilleure protection des migrants et appliquer les conventions internationales que la Belgique a déjà ratifiées doivent être des objectifs prioritaires.

En matière de protection :

- **Le respect et l'application intégrale de la Convention de Genève.**
- Il convient de remarquer que la protection subsidiaire est très peu appliquée. Le MOC demande qu'on lui réserve une procédure particulière avec les ONG de développement, comme experts indépendants, qui seraient intégrés dans les décisions fixant les pays qui peuvent être concernés par celle-ci.
- À l'égard des Roms : une véritable concertation doit avoir lieu en Belgique pour faire sortir ces familles du cercle vicieux de l'exclusion, de la pauvreté et de la ségrégation.
- Le MOC rappelle la nécessité d'une **politique de « genre » dans la procédure d'asile** qui puisse faire en sorte que les situations particulières vécues par les femmes – comme les situations de violences dont elles sont victimes – puissent être effectivement prises en considération.

En matière de travail :

- La mise en place d'une concertation avec les organisations syndicales sur la **réforme du permis de travail.** Que les travailleurs titulaires d'un permis de travail ne soient plus contraints de travailler pour le seul employeur ayant reçu l'autorisation de les occuper, mais puissent exercer leur métier dans l'ensemble des secteurs.

- Une augmentation significative des moyens dont dispose l'inspection sociale pour garantir l'application effective du droit du travail à l'ensemble des travailleurs occupés sur le territoire belge.
- Régulariser tous les travailleurs qui ont introduit une demande avec un contrat de travail, mais n'ont pas pu obtenir un titre de séjour à l'issue de la procédure de régularisation 2009 sur base du critère 2.8 B (le travail).
- **Cesser de criminaliser les travailleurs migrants** et faire respecter les droits fondamentaux.
- Les inspections doivent traiter toutes les plaintes d'exploitation de travailleurs en situations irrégulières, s'assurer du paiement des arriérés de salaires et appliquer la responsabilité des employeurs tout au long de la chaîne des sous-traitants.
- Octroyer un **droit de séjour pour le travailleur sans-papiers**, si l'emploi est régularisé à la suite d'une action syndicale ou d'une inspection sociale.
- Ratifier, d'une part, la Convention des Nations unies du 18 décembre 1990 sur les droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et, d'autre part, la Convention 143 de l'OIT et inciter l'UE à introduire les principes de ces conventions dans ses directives.
- Etudier la possibilité, dans le cadre du transfert de compétences, de la transposition du permis unique suffisamment long. Ce permis fournirait la perspective d'un droit d'établissement définitif et d'une réunification familiale.

AU NIVEAU RÉGIONAL :

- Une prise en compte sérieuse (soulignée par le Conseil d'État) des discriminations entre citoyens résultant de l'application différenciée du parcours d'intégration qui est l'une des conditions de l'obtention de la naturalisation. Un tel parcours d'intégration n'existe actuellement qu'en Région flamande et est en cours d'élaboration, avec des modalités d'application différentes, dans les deux autres régions. En tout état de cause, **ces parcours d'intégration qui seront mis en œuvre en Régions wallonne et bruxelloise ne peuvent avoir un caractère répressif et sanctionnant pour les personnes concernées.**
- **Une politique offensive de lutte contre le racisme**, incluant un travail de déconstruction des préjugés liés aux migrations et aux migrants : une telle politique doit se déployer par un soutien actif aux diverses initiatives associatives actives sur le terrain de la lutte contre le racisme et les discriminations.



INTERNATIONAL ET COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT



Changeons de cap : Osons un monde Solidaire !

Les autorités belges et européennes ont décidé de faire face à la crise financière en comprimant les dépenses publiques dans de nombreux domaines d'action. Malheureusement, les pays partenaires de la Belgique et de l'Union européenne en sont souvent les premières victimes. Ainsi, à chaque ajustement budgétaire, les fonds alloués à la coopération au développement sont progressivement rognés. Ces décisions ont évidemment d'importantes implications pour les pays qui en bénéficient et dont les populations sont souvent aux abois. Vu les relations interétatiques qui unissent aujourd'hui pays du Nord et pays du Sud, l'Union européenne et la Belgique doivent continuer à mener une politique étrangère et de coopération au développement en conformité avec leurs engagements et/ou ceux des institutions dans lesquelles elles sont partie prenante.

Le MOC tient donc à réaffirmer ses orientations et formule les revendications suivantes :

- Pour le MOC, le **travail décent et la protection sociale doivent constituer des socles incontournables de la politique étrangère et de la coopération au développement** de la Belgique et de l'Union européenne.
- Tout accord commercial et/ou d'investissement de la Belgique ou de l'Union européenne avec des Etats tiers doit être conditionné au respect du travail

décent, des normes internationales du travail ainsi que des normes sociales et écologiques.

- En ce sens, **nous demandons l'arrêt des négociations concernant le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI)** menées sans contrôle démocratique et qui mettent en péril les normes sociales, environnementales et sanitaires tout en faisant peser des menaces sur la souveraineté démocratique des pays de l'Union.
- **Nous refusons en particulier la présence d'une clause d'arbitrage permettant des recours directs par des investisseurs privés contre des décisions démocratiques prises par les États** (notamment en matière de normes sociales et environnementales) dans les accords bilatéraux de promotion et de protection des investissements (ABI). Il faut au contraire y intégrer systématiquement une clause de sauvegarde sociale et environnementale. Ceci s'applique également au projet d'ALE UE-Canada déjà paraphé par le Commissaire De Gucht.
- Le Gouvernement belge doit garantir que les entreprises belges à l'étranger **respectent les normes internationales du travail conclues au sein de l'OIT et de l'OCDE**.
- Plutôt que de diminuer son aide publique au développement, **la Belgique doit y consacrer réellement 0,7 % de son revenu national brut (RNB)¹**. Nos autorités doivent donc s'abstenir d'y comptabiliser des montants d'aide « fantôme », comme les frais d'accueil des réfugiés.
- Les mouvements sociaux (les ONG, notamment) et syndicaux doivent être impliqués dans la préparation et le suivi des stratégies de coopération au développement et des accords commerciaux et/ou d'investissement.

République démocratique du Congo (RDC)²

- Le MOC insiste pour que notre pays prenne **les mesures nécessaires pour continuer à soutenir le processus de démocratisation en RDC**. Dans cette optique, la Belgique doit soutenir l'organisation rapide des élections locales, municipales et provinciales, dans les meilleures conditions de transparence.
- La Belgique doit également **soutenir la société civile congolaise** pour qu'elle puisse effectuer un véritable monitoring du processus de démocratisation, et qu'elle contribue à la consolidation de la paix et d'un Etat de droit.

1 En 2012, la Belgique n'a consacré que 0,47% de son PNB (dont 28% d'aide fantôme) à l'aide publique au développement. Cela représente un recul de 1,62 milliard € en un an !

2 L'ensemble des revendications du MOC et des organisations est regroupé dans un document intitulé « Vers une politique belge structurelle et cohérente pour le Congo » qui est disponible sur demande. Une nouvelle mouture de ce plaidoyer verra le jour en 2014.

- Appuyer le développement de la société civile en RDC en renforçant la coopération indirecte et contribuer à la participation des acteurs locaux dans le dialogue politique national et international.

Moyen-Orient

Le MOC est en faveur d'une politique de paix au Moyen-Orient qui repose sur le droit international et sur la création d'un État palestinien viable et indépendant aux côtés de l'État israélien.

L'Union européenne et la Belgique doivent donc :

- Augmenter leur implication politique dans la mise en place d'un véritable processus de dialogue et de négociation entre Israël et la Palestine.
- Respecter le droit international (non-reconnaissance des violations du droit international et non-assistance au maintien de la situation issue de ces violations) et, dès lors, condamner fermement les colonies situées dans les Territoires palestiniens occupés³ et leur expansion.
- Interdire la commercialisation des produits issus des colonies israéliennes sur les marchés belge et européen et tout financement aux entités israéliennes installées directement ou non dans les Territoires palestiniens occupés.



© WSM

³ Résolution 242 de l'ONU (22 novembre 1967)



EUROPE



Changeons de cap : Osons un monde Solidaire !

Pour le MOC, il est indispensable de relancer la construction européenne autour d'un projet d'Europe sociale et solidaire. Un modèle européen de régulation forte du marché, alliant rôle important de l'État et des services publics, dynamisme économique et haute protection sociale, doit être développé. Aujourd'hui, les politiques européennes libéralisent toujours plus l'activité humaine, et livrent au marché et à la concurrence des secteurs d'activités qui, selon nous, doivent impérativement rester dans la sphère publique et non-marchande car ils rencontrent des besoins fondamentaux, comme l'éducation, la santé, l'accès à l'eau, les services postaux l'énergie. Une Europe sociale forte est la condition sine qua non d'une sortie par le haut de la crise actuelle.

Le MOC tient donc à réaffirmer ses orientations et formule les revendications suivantes :

- **Une opposition ferme aux politiques d'austérité** mises en place par la Commission européenne, la Banque centrale européenne et le FMI. **Ces politiques d'austérité ne sont pas une solution, mais font intégralement partie du problème**, car elles s'en prennent aux systèmes de protection sociale engendrant précarité et exclusion sociale et pénalisent les plans de relance économique.
- Dans le cadre d'une redynamisation du **dialogue social**, mettre en œuvre **une politique de relance durable au travers des secteurs publics et**



© European Parliament

non-marchands – y compris une véritable politique **industrielle** – grâce à un investissement annuel à hauteur de 2% du PIB pendant 10 ans.

- Instaurer un **salaire minimum européen garanti** dans l'objectif de lutter contre la pauvreté et de réduire les inégalités.
- Une avancée concrète vers **l'égalité entre hommes et femmes**, en vertu du principe proclamé par les Traités, et en particulier en matière salariale.
- La mise en œuvre de dispositions au niveau européen pour écourter et améliorer la transition des jeunes vers un emploi durable de qualité.
- Ne pas limiter le rôle de la Banque centrale européenne à la lutte contre l'inflation, mais lui donner la possibilité de soutenir la relance et l'emploi, notamment en accordant **des prêts directement à des institutions publiques de crédit**.
- La **mutualisation des dettes** à travers l'émission d'Euro-obligation pour permettre aux États européens de se financer à moindre coût.
- La mise en place **d'une vraie gouvernance économique** de la zone euro avec une coordination accrue des politiques économiques, fiscales et de régulation financière qui serait axée sur une relance durable, sur la création d'emplois de qualité et la sécurisation du système financier.

- La régulation de la finance grâce à une véritable union bancaire européenne et notamment par :
 - La **séparation des activités bancaires de dépôts et d'affaires**.
 - **La suppression du « shadowbanking »**. Ce système bancaire de l'ombre regroupe des établissements financiers (composés essentiellement de fonds spéculatifs) qui échappent à toute réglementation officielle, car ne recevant pas de dépôts et ne récoltant pas d'épargne publique.
 - La remise en cause du modèle de « banque universelle » en instaurant des **freins au gigantisme bancaire**, afin de limiter **les risques systémiques**.
 - L'instauration d'**une taxe sur les transactions financières** et d'autres formes de taxation qui puissent réduire l'attrait des placements spéculatifs et encourager les placements à plus long terme dans l'économie réelle.
- L'adoption de **normes fiscales communes** au niveau européen (taux, base taxable, exonérations) et d'**un impôt minimum des sociétés**, afin de mettre fin à la concurrence fiscale « vers le bas » entre pays européens qui érode les moyens publics. En particulier, en ce qui concerne l'impôt des sociétés, **harmoniser l'assiette fiscale** et les taux d'imposition tant officiels qu'effectifs.
- **Une lutte sans concession contre la fraude et l'évasion fiscale** notamment par la suppression des paradis fiscaux européens et l'échange automatique de données bancaires avec les pays tiers.
- La **suppression de la règle de l'unanimité en matière fiscale** et l'instauration de la majorité simple pour mener une politique unifiée (harmonisée) en matière fiscale, en particulier en ce qui concerne l'impôt sur les sociétés et sur les revenus mobiliers.
- La défense d'une politique du **juste échange** impliquant notamment le changement des règles du commerce mondial et de normes environnementales, sociales et de protection des consommateurs. En ce sens, nous demandons **l'arrêt des négociations du Partenariat transatlantique**, menées sans contrôle démocratique, et qui mettent en péril les normes sociales, environnementales et sanitaires tout en faisant peser des menaces inacceptables sur la souveraineté démocratique des pays de l'Union.
- **L'arrêt des politiques de libéralisation des services publics et de marchandisation des services non-marchands**.
- La garantie d'un siège pour les **partenaires sociaux** au conseil général de la Banque centrale européenne.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Changeons de cap : Osons un monde **S**olidaire !

Pour le Mouvement ouvrier chrétien, l'aménagement du territoire concerne un enjeu fondamental de société : le développement durable et solidaire des populations concernées sur le plan culturel, social et économique. Or, bien souvent, les décisions liées à l'aménagement du territoire entérinent les rapports de force et les inégalités à l'œuvre dans la société et les traduisent dans l'espace, comme elles détruisent souvent le territoire par une « exploitation » à courte vue et pour des intérêts pas suffisamment collectifs. Afin de contribuer à des objectifs d'égalité et de justice sociale et de s'inscrire dans un développement durable, la politique d'aménagement du territoire doit systématiquement veiller aux besoins fondamentaux non rencontrés (logement décent abordable financièrement, emplois y compris pour les personnes peu qualifiées, accès de tous à la centralité, aux services et aux équipements ...) et à la solidarité entre les territoires. Cette politique doit également mettre un terme à l'extension de l'habitat et des activités hors des zones agglomérées des villes et des villages. Enfin, la participation des citoyens en est une condition indispensable.

Le MOC tient donc à réaffirmer ses orientations et formule les revendications suivantes :

Le MOC revendique un **renforcement de l'offre de logements décents accessibles financièrement pour la population tout en renforçant la mixité sociale et des fonctions** dans les villes et les cœurs villageois.



- Pour ce faire, il est essentiel de mettre en place une **politique articulant les dimensions urbanistiques et sociales**, permettant de coupler les interventions sur le bâti dans les quartiers urbains en difficulté avec une politique de maintien dans les lieux de la population originaire.
- **Concernant les 12.000 personnes qui sont résidents permanents dans des parcs résidentiels en Wallonie**, il s'agit de prendre en considération cet habitat permanent via l'établissement d'un cadastre de ce qui existe et de proposer des mesures durables afin d'améliorer les conditions de vie des personnes concernées.
- En Wallonie, afin **d'enrayer le processus encore en cours d'étalement urbain**, il convient de définir et d'encadrer le développement des villes et villages, d'y recentrer l'habitat et les services selon le principe du polycentrisme¹ et délimiter drastiquement l'urbanisation en dehors de ces territoires. Le MOC soutient dès lors la définition des territoires centraux, mais dénonce cependant le danger des périmètres U² qui les constitueront. En effet, ces périmètres, une fois définis, permettront de neutraliser les plans de secteurs et

1 Principe d'organisation du territoire autour de plusieurs centres.

2 U pour « urbain ». Les modalités de ces périmètres sont définies dans le nouveau Code de Développement Territorial.

annuleront toute balise normative ! Nous regrettons fortement cette logique de dérégulation, qui est à l'œuvre par rapport aux périmètres U, mais aussi de manière plus générale dans le Code. Ce dernier prévoit ainsi de remplacer l'urbanisme de contrainte actuel par un urbanisme de projet. La vision stratégique définie dans le SDER nécessite pourtant, afin d'être effectivement mise en œuvre, de s'appuyer sur un volet normatif solide défini dans le Code du Développement Territorial. **Nous plaçons dès lors pour qu'un minimum de balises soit réintroduit dans le Code de Développement Territorial pour l'ensemble des projets d'aménagement**, particulièrement pour ceux portés par des promoteurs particuliers.

- En Wallonie, nous en appelons au **développement des TEC**, en rupture avec les tendances récentes, et à leur défense **en tant qu'outil de service public performant, au service de la population**. Concernant les TEC, nous demandons que soit mis fin au transfert d'un certain nombre de coûts relatifs à la mobilité à charge des communes (proxibus, flexitec ...). À Bruxelles, nous demandons que les priorités soient données aux modes de transport doux et collectifs et à l'augmentation des fréquences et de l'offre de transport en commun. Le MOC revendique **la préservation et le développement du transport de passagers par le rail**. La gestion du transport doit être motivée par la recherche de qualité, de ponctualité, de bonne couverture des Régions et non par des projets de prestiges.
- **Dans le cadre du transfert de la politique fédérale des grandes villes aux entités fédérées, nous demandons la mise en place d'une véritable politique urbaine régionale intégrée, englobante et participative**. En Wallonie, cette politique doit porter sur l'ensemble des pôles qui maillent la Région et veiller à lutter contre l'étalement urbain. Dans les deux Régions, elle doit assurer un maximum de logements décents tout en maintenant ou renforçant la mixité sociale, améliorer la qualité de la vie quotidienne des habitants (lutte contre le bruit et la pression non maîtrisée des véhicules automobiles, développement de la nature dans la ville, diminution des pollutions de l'air...). Il s'agit de considérer le sol comme un bien rare qu'il s'agit d'utiliser avec parcimonie tant en milieu urbain que rural, notamment **en cessant de considérer les terres agricoles comme un réservoir foncier pour l'habitat, le commerce et les activités économiques** ; ces terres sont aussi un facteur de production par l'agriculture, source de travail et de revenus et surtout garant d'une alimentation que nous souhaitons la plus saine pour les habitants.
- Donner à chaque partie des territoires régionaux la possibilité de se développer en veillant à la solidarité et au partenariat entre ces territoires, et notamment avec les zones les plus défavorisées : particulièrement en Wal-

lonie, **nous exigeons ainsi que soit élaboré un projet de territoire qui rassemble plutôt qu'il ne renforce les compétitions.**

- **Nous demandons que soit améliorée et renforcée la participation des citoyens et de leurs associations dans les procédures d'élaboration et de mise en œuvre des instruments et projets d'aménagement du territoire.** Des moyens financiers doivent être dégagés pour soutenir les organisations d'éducation permanente qui assurent une démarche d'information, de formation aux enjeux et de recueil des avis de la population. L'aménagement est au cœur de l'exigence d'une transition économique, sociale et culturelle. On ne pourra assurer celle-ci par des slogans ou des vœux, mais par un travail démocratique en profondeur.
- L'Europe est, par ailleurs, indispensable pour construire une société qui réponde, dans le monde, aux exigences sociales énoncées dès l'introduction. **L'Europe c'est aussi un territoire et nous devons y inscrire aussi les principes politiques d'actions que nous venons de développer.** En particulier, construire un partenariat actif et solidaire avec les villes et les régions qui nous entourent est primordial, c'est un impératif de proximité transfrontalière, mais aussi de coopération entre Régions.





LOGEMENT



Changeons de cap : Osons un monde Solidaire !

Disposer d'un logement est une condition de base à toute vie sociale. Alors qu'il devrait permettre l'intégration, le logement en Wallonie et à Bruxelles, devient au contraire générateur d'inégalités. Le fossé se creuse entre l'offre et la demande, en même temps que se renforcent les inégalités de revenus. Un logement décent et accessible à tous constitue cependant la condition première pour accéder aux autres droits constitutifs de la citoyenneté : droit au travail, à la santé, à l'éducation, à la culture, à la consommation...

Le MOC tient donc à réaffirmer ses orientations et formule les revendications suivantes :

Parler « d'habitat » plutôt que de « logement »

En raison du marché tendu entre l'offre et la demande dans le secteur locatif et compte tenu de la faiblesse des revenus d'une partie croissante de la population en Wallonie et à Bruxelles, trouver un logement décent à un prix abordable est devenu quasi impossible. **Cette situation justifie la nécessité de reconnaître et de favoriser le développement de logements dits alternatifs.** En d'autres termes, il faut développer des formes de soutien qui favorisent le droit à l'expérimentation de nouvelles formes d'habitat (habitat groupé, habitat léger, lo-

gements modulables, logements intergénérationnels...), tout en garantissant le respect des normes de sécurité et de qualité.

Il est aussi nécessaire de réfléchir à des alternatives aux normes actuelles de logement pour répondre tant aux contraintes environnementales qu'aux exigences liées à la qualité de la vie (adaptation des équipements pour les seniors par exemple).

Nous nous réjouissons que le Code wallon du Logement ait intégré cette notion d'habitat. Il s'agit maintenant de la promouvoir auprès des décideurs et de l'opinion publique.

Réguler les loyers et équilibrer la somme « loyer + facture énergétique »

- Établir des grilles de référence pour les loyers

Le secteur locatif est le parent pauvre des politiques publiques mises en œuvre pour concrétiser le droit à un logement décent. Or tout le monde n'a pas la possibilité ni les moyens de se rendre propriétaire de son logement.

Les ménages qui n'ont d'autre solution que de se tourner vers le parc locatif privé doivent faire face à des loyers qui, librement fixés, augmentent bien plus rapidement que l'indice-santé et dont une partie a grand besoin de rénovation. **Il est grand temps de mettre en œuvre un encadrement des loyers**, dont la formule doit respecter 3 objectifs (2 d'ordre économique et 1 objectif social). D'abord favoriser l'augmentation de l'offre de logements loués en encourageant la construction et la rénovation de ceux-ci. L'encadrement doit donc permettre au bailleur de valoriser son investissement. Il faut ensuite inciter à améliorer la qualité du parc locatif, tout en préservant un équilibre dans la somme « loyer + facture énergétique » pour le locataire.

Pour respecter ces objectifs, la régulation des loyers doit prendre la forme d'une objectivation des montants demandés, en tenant compte d'une série de caractéristiques propres au logement et à son environnement susceptibles d'être recherchées par les candidats locataires et pour lesquelles ils sont prêts à payer. Ces caractéristiques doivent permettre de **constituer des grilles de références par type de logement**. Celles-ci doivent reprendre les critères qui interviennent actuellement sur le marché, **mais aussi les critères de performance énergétique**, afin de pouvoir valoriser les travaux de rénovation réalisés par le bailleur et de maintenir dans des proportions raisonnables l'évolution de la somme « loyer + facture énergétique » pour le locataire.

- Instaurer des Commissions paritaires locatives pour équilibrer la relation de bail

Un tel encadrement laisse la liberté de négociation entre le bailleur et le locataire. Mais il est indispensable que le locataire puisse se référer aux grilles de référence établies s'il s'estime lésé par le loyer demandé, et saisir une instance

de concertation qui pourra intervenir dans la relation de bail pour déterminer le loyer jugé raisonnable et, le cas échéant, inciter le bailleur à effectuer des travaux de rénovation. Pour mener à bien cette mission de concertation, nous demandons que soient relancées les **Commissions paritaires locatives (CPL)**, dont l'expérience pilote en 2006 avait été jugée satisfaisante et constructive.

Poursuivre et systématiser l'enquête sur les loyers

Pour réguler les loyers, il faut les connaître. Or jusqu'il y a peu, il n'existait aucun dispositif d'observation des loyers en Région wallonne. Nous nous réjouissons que le Gouvernement wallon ait mis sur pied le **Centre d'Études en Habitat durable, CEHD**¹, lequel vient de publier une étude qui comble cette lacune : « Chiffres-clés du logement wallon 2012 ». De l'avis même du directeur du CEHD, cet outil est perfectible. Il faut veiller à améliorer et renforcer les moyens de ce nouvel outil et à systématiser les enquêtes qui permettent d'affiner la connaissance du parc locatif privé.

- Une extension de l'allocation loyer
- Dans la mesure où un encadrement des loyers est instauré pour réguler ceux-ci, **il sera possible d'étendre les formes d'allocation-loyer** existantes dans les Régions vers les ménages qui répondent aux conditions de revenus pour obtenir un logement social, mais ne peuvent y accéder faute de place et doivent louer dans le parc privé.
- La garantie locative
- La loi a été réformée récemment en faveur du locataire, mais, sur le terrain, elle n'est pas toujours appliquée. Ainsi, certains propriétaires hésitent à louer un bien aux personnes qui ont besoin d'une aide pour constituer la garantie, quel que soit le prêteur de la garantie (CPAS ou service communal logement).

Nous demandons que les pouvoirs publics fassent preuve de vigilance dans le contrôle de l'application de cette loi.

- **Développer l'assistance juridique**

Lorsqu'un conflit locatif est porté en justice, il n'est pas rare de voir le locataire débouté, alors même que sa plainte est justifiée, faute de ne pas pouvoir valider ses arguments par les bonnes références aux textes de loi.

Il convient donc de garantir au justiciable un accompagnement de qualité tout au long de la procédure. Pour cela, il s'agit de promouvoir les Maisons de

¹ Organisme de recherche publique de la Wallonie, chargé de développer la recherche multidisciplinaire en matière de logement.

Justice, dont le travail et les missions sont trop méconnus. Et de soutenir le droit à l'aide juridique gratuite et l'accompagnement d'un avocat pro deo.

- **Développer les AIS**

Par leur action de prise en gestion de logements privés qu'elles louent à des ménages précarisés, les Agences immobilières sociales contribuent à la fois à mettre des logements conventionnés à disposition d'un public qui trouverait difficilement à se loger ailleurs, à rénover le parc locatif privé, à favoriser la mixité sociale, à soutenir les locataires qu'elles accompagnent et enfin à faciliter la vie des bailleurs.

Nous demandons de viser à ce que chaque commune wallonne soit affiliée à une AIS. Pour y inciter, nous suggérons, notamment, de confier à une AIS la gestion du logement de transit dont le Code wallon du Logement impose à chaque commune de se doter.

Il convient également de ne pas négliger le rôle des autres organismes à finalité sociale que sont les APL et les Régies de quartier, qui doivent également être soutenues dans leurs missions. Dans le même sens, des moyens suffisants doivent être réservés au sein des AIS pour qu'elles puissent effectuer un réel travail d'accompagnement social.

Objectif 10% de logements sociaux fixé par le Code du Logement

Le parc du logement public wallon est très insuffisant pour répondre aux besoins de la population. Des efforts ont été entrepris à l'initiative du gouvernement pour l'étoffer et le remettre en état, notamment en suscitant et en soutenant l'action des communes par le biais des programmes d'ancrage. C'est une tendance positive, mais qu'il faut poursuivre sur le long terme.

Ces efforts ne doivent surtout pas se relâcher. L'objectif de 10% de logement public par commune ou groupement de communes ne doit par ailleurs, en aucun cas être compris comme un maximum à atteindre. De même il faut veiller à ce que les communes qui ont atteint un seuil supérieur ne soient pas tentées (découragées ?) de le maintenir parce que les subsides alloués pour la création de nouveaux logements sont moins importants.

Pour y parvenir, **nous préconisons d'inciter chaque commune à prévoir, via le plan d'ancrage, que 10% des nouvelles constructions de logements réalisées sur son territoire soient affectés à du logement social.**

Une politique d'investissement dans le logement devrait avoir des effets positifs, tant sur la dynamique économique que sur le développement de l'emploi



sur le territoire wallon, pour autant que cet emploi soit encadré dans ce sens. De même, cette politique d'investissement doit être menée en conformité avec une politique cohérente d'aménagement du territoire faisant droit à la mixité sociale et à l'accès à la mixité des fonctions collectives.

Une fiscalité immobilière juste et cohérente

Les Régions vont devenir compétentes en matière de fiscalité immobilière. Ce transfert doit être l'occasion d'une **mise à plat des leviers fiscaux existants et d'une redéfinition des orientations**. Nous attendons de la Wallonie qu'elle ne limite pas ses aides à la seule accession à la propriété pour des ménages qui ont les moyens d'y accéder. **L'offre locative et la rénovation énergétique du parc existant doivent également être soutenues avec une priorité pour les ménages qui en ont le plus besoin.**

Nous insistons en outre pour la mise en application d'une politique réellement dissuasive de taxation des logements vides.

- **Logement et hébergement des Aînés**

L'enjeu du logement et de l'hébergement des aînés doit être envisagé globalement et des réponses collectives doivent y être apportées. Nous pensons que l'objectif prioritaire est de permettre le maintien à domicile. Cela suppose non

seulement une politique de logements adaptables et intégrés aux noyaux d'habitats, mais aussi des transports en commun garantissant la mobilité et une politique d'aides, de services et de soins à domicile financièrement accessibles, notamment grâce à une assurance-autonomie organisée dans le cadre de la sécurité sociale fédérale et via une augmentation des quotas d'heures d'aides familiales en Wallonie. **Un Plan global d'envergure doit être élaboré pour garantir aux aînés un logement décent dans des conditions financièrement acceptables.** Ce plan doit concerner tous les niveaux de pouvoir et comporter différents volets : logement social individuel, hébergement, alternatives à l'hébergement, mobilité, aides, soins et services à domicile.



Changeons de cap : Osons un monde *S*olidaire !



ÉNERGIE



Changeons de cap : Osons un monde Solidaire !

Dans un contexte de crise multiple, économique, climatique, énergétique, l'enjeu de l'accès durable de tous à l'énergie se pose et se posera avec de plus en plus d'acuité. Garantir une énergie durable et sûre à un prix raisonnable et accessible à tous implique de sortir au plus vite de la production d'électricité d'origine nucléaire, de renforcer notre indépendance énergétique par rapport aux énergies fossiles (diminution de la consommation et développement des énergies renouvelables) et de mettre fin à la précarité énergétique (performance énergétique des logements, tarif social, sortie des compteurs à budget...). La structuration et la défense du point de vue des consommateurs, en particulier des plus fragilisés, sont essentielles pour avancer en ce sens.

Le MOC tient donc à réaffirmer ses orientations et formule les revendications suivantes :

- **Le MOC souhaite une transition rapide vers une production maximisant le développement des énergies renouvelables**, en définissant une trajectoire claire et en optant pour des mécanismes de soutien les plus efficaces, évitant tout surcoût inutile, et les plus accessibles possibles à la population.
- En ce sens, **nous plaignons pour un développement de l'éolien à la hauteur des possibilités du territoire wallon, dans le respect du cadre de vie des riverains et de l'environnement**. Des critères en termes de productible, de retombées sur l'économie wallonne et de participation au niveau le plus

élevé possible via des coopératives citoyennes doivent être prévus. Ce qui se joue en réalité avec l'ouverture à la participation citoyenne est la réappropriation d'une partie des moyens de production de l'électricité renouvelable par et au profit de la collectivité.

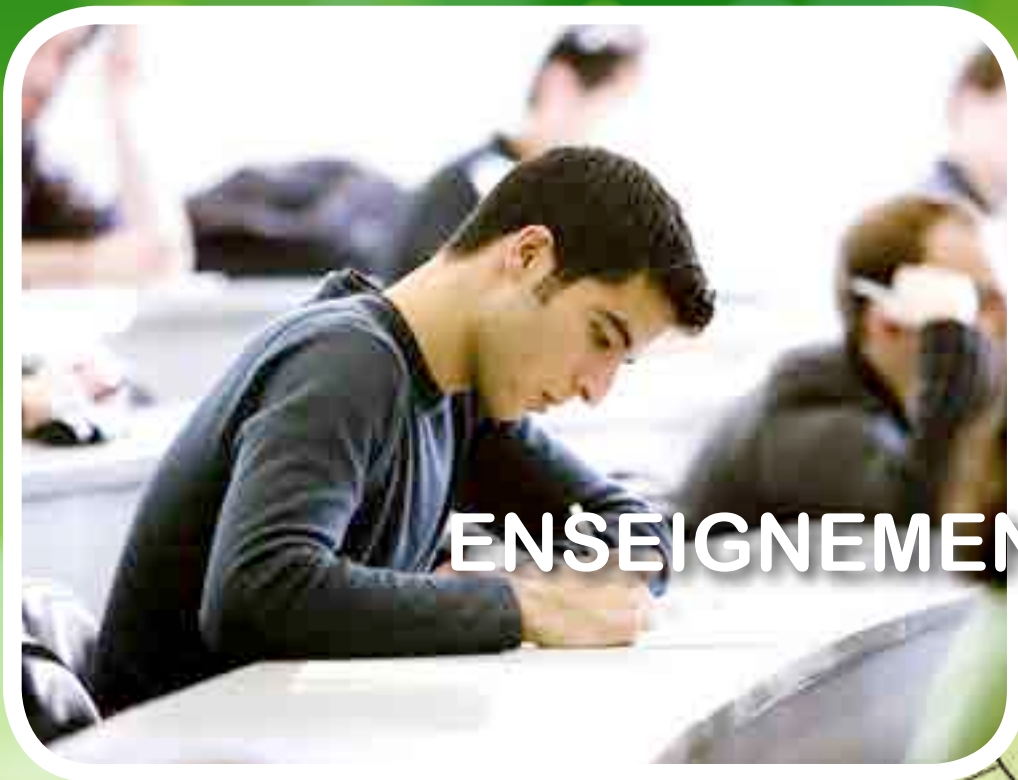
- Le MOC demande **la suppression, en Wallonie, des compteurs à budget en cas de défaut de paiement et la désactivation des compteurs à budget installés**. En outre, nous demandons le conditionnement de toute coupure à une décision de la justice de paix.
- Nous demandons également un **élargissement des conditions d'octroi du tarif social** :
 - Au niveau fédéral, élargissement du statut via un critère de revenu (équivalent du revenu ouvrant le droit au statut OMNIO).
 - Au niveau régional wallon, extension du tarif social en cas de difficulté de paiement sur base d'un critère de revenus légèrement supérieurs à celui prévu par le fédéral couplé à un critère lié à la santé des personnes composant le ménage ou à l'état du logement et des installations techniques dont il dispose (chauffage électrique, boiler électrique, mauvaise isolation ...).
- En complément de l'instauration d'une tarification progressive et solidaire de l'électricité en Wallonie, mesure que nous jugeons très positive et qui doit impérativement être maintenue, nous demandons :
 - D'une part, que **les ménages à faibles revenus qui pâtiraient de la mesure puissent être reconnus comme clients protégés sur base d'un critère de revenus et de présence d'équipements électriques** (chauffage électrique d'appoint, chauffe-eau électrique) ; d'autre part, de prévoir un accompagnement prioritaire de ces ménages pour le remplacement de leurs équipements électriques peu performants.
 - D'être attentif par rapport à l'obligation d'installation de compteurs individuels d'ici 2024, qui pourrait poser des difficultés de financement pour certains bailleurs ; et dès lors d'étudier la question pour éviter les effets pervers possibles de la mesure.
 - De lancer un programme de sortie du chauffage électrique (en dehors des installations à très haute performance énergétique) afin que les ménages actuellement exonérés en raison de leur niveau de consommation puissent à l'avenir bénéficier de la mesure.

Après une première phase permettant aux ménages de s'adapter, la progressivité des tarifs électriques devra être renforcée. Les écueils de cette nouvelle tarification pour les ménages les plus fragiles seraient ainsi limités.
- **Le MOC souhaite une politique ambitieuse de réduction de la consommation d'énergie, via le soutien à l'amélioration de la performance énergétique des logements, avec une priorité à l'égard des ménages précarisés**. Dans ce cadre, il convient de dégager davantage de moyens pour

les ménages précarisés (en faire une cible prioritaire des primes à la rénovation et de l'Alliance Emploi-environnement, maintien du FRCE dans le contexte de sa régionalisation), de développer des stratégies d'approche et d'accompagnement de ces ménages et de réguler les loyers en tenant compte de la performance énergétique des logements mis en location.

- **Nous revendiquons enfin une reconnaissance et une structuration des représentants des consommateurs d'électricité et de gaz, y compris des consommateurs précarisés**, via les mesures suivantes :
 - La reconnaissance de l'importance d'un réseau associatif, tel que le RWADE, promouvant l'accès durable à l'énergie, en particulier pour les publics défavorisés.
 - La création d'un Conseil des usagers de l'électricité et du gaz, à l'instar du Conseil qui existe en Région bruxelloise.





ENSEIGNEMENT



Changeons de cap : Osons un monde Solidaire !

Former en toute égalité des citoyens libres, responsables et solidaires, capables de prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle de leur temps : telles sont les missions officielles de l'École. Dans les faits, on en est encore loin. Notre enseignement est en effet très inéquitable et participe à la perpétuation et au renforcement des inégalités sociales de départ. Il est en outre relativement inefficace et financièrement insupportable pour certaines familles. En bref, l'École reste à bien des égards très peu démocratique et les inégalités continuent à se creuser...

Le MOC tient donc à réaffirmer ses orientations et formule les revendications suivantes :

- Le MOC rappelle sa ferme volonté de défendre un **enseignement de service public et son opposition absolue à toute forme de marchandisation et privatisation**. De même, nous nous opposons à toute tentative d'instrumentalisation de l'institution scolaire au service des seuls besoins des entreprises et de la croissance économique.
- Les frais scolaires continuent à constituer pour de nombreuses familles, et principalement pour les familles à bas et très bas revenus, un obstacle insurmontable, source d'exclusion scolaire, de discrimination et de stigmatisation. Cette situation est totalement inacceptable. **Le MOC exige que soit assurée dans les plus brefs délais la gratuité effective de l'enseignement obligatoire.**

- **Une évaluation rigoureuse du Contrat pour l'École** et des objectifs que l'ensemble des partenaires de l'École s'est collectivement engagé à atteindre en 2013 (en termes de réduction du taux d'échecs scolaires, d'accroissement de la mixité sociale, d'augmentation du taux de diplomation...) doit être menée dans les plus brefs délais. C'est au départ de ce travail d'évaluation que les priorités d'actions pour l'avenir devront être prises. En la matière, le véritable enjeu reste le même : **faire de l'École une vraie institution démocratique, productrice d'égalité sociale et d'émancipation individuelle et collective.**
- Une lutte efficace contre l'échec et les inégalités scolaires nécessite que **des investissements prioritaires** (en personnel, en moyens pédagogiques et budgétaires) **soient accordés à l'enseignement fondamental**, et particulièrement dans les **classes d'accueil de l'enseignement maternel** situées dans les quartiers populaires. Ces classes ne pourront jamais compter plus de 15 élèves et leur nombre doit impérativement s'adapter à la croissance démographique, tant à Bruxelles qu'en Wallonie. Dans l'enseignement fondamental, **la maîtrise de la langue de l'enseignement** doit constituer une priorité.
- À tous les niveaux de la scolarité, du temps et des moyens doivent être dégagés pour que des « **alliances éducatives** » **soient nouées entre les établissements scolaires et le tissu associatif local** (écoles de devoirs, alphabétisation, ludothèques, bibliothèques, associations d'éducation permanente...), en priorité dans les quartiers populaires, dans l'esprit de ce que furent les « zones d'éducation prioritaire ».
- Le MOC revendique la création d'une **véritable « école du fondement », de 5 ans à 14 ans au moins**, assurant un continuum scolaire organisé et cohérent et plus de mixité sociale dans les écoles et dans les classes. Cette école du fondement doit intégrer une formation obligatoire harmonisée et polytechnique ainsi que des activités centrées sur des démarches d'orientation, devant favoriser des choix positifs au terme du « tronc commun ». Il est impératif que cette école du fondement soit totalement indépendante (physiquement et administrativement) des écoles secondaires, via notamment la création de DOA (degrés d'observation autonome).
- **Le MOC appelle à la mise en place d'une politique de régulation ambitieuse du marché scolaire**, à un niveau intermédiaire (par bassins), dans une optique de décloisonnement et de synergies (entre PO, entre réseaux, entre niveaux et filières d'enseignement) et dans une perspective de co-responsabilisation de tous les acteurs concernés dans la poursuite d'objectifs re-actualisés de mixité sociale, de lutte contre l'échec scolaire et de démocratisation scolaire. **Cela implique notamment une régulation des inscriptions des élèves dès le début de la scolarité.**

- **Une telle politique de régulation par « bassins » doit également porter sur l'ensemble de l'offre d'enseignement**, en inter-réseaux et en inter-niveaux, selon des critères de non-concurrence et de complémentarité. Cette régulation collective de l'offre doit s'accompagner d'une mise à plat, d'une évaluation et d'une refonte de l'ensemble des processus d'harmonisation et de programmation de l'offre d'enseignement en vigueur en Communauté française.
- La mise en œuvre d'une École démocratique de service public nécessite une **réforme en profondeur de la formation initiale et continuée des enseignants**, incluant une sensibilisation forte aux déterminants socio-économiques des inégalités scolaires et privilégiant les démarches collectives d'équipes pédagogiques centrées sur la réussite de tous. Pour attirer des candidats motivés dans l'enseignement et maintenir le personnel en place, il faudra veiller à une amélioration de leurs statuts, à leurs conditions de travail et à leur rémunération.



ACCUEIL DE L'ENFANCE



Changeons de cap : Osons un monde *S*olidaire !

L'accueil de l'enfant en dehors de son milieu familial est un enjeu crucial aujourd'hui pour les familles, les femmes et les enfants. Une politique ambitieuse de l'accueil de l'enfance doit permettre à chaque parent une participation professionnelle génératrice de revenus et de droits. Mais l'accueil de l'enfance doit aussi jouer d'autres rôles : soutenir les enfants et les familles et éduquer les tout jeunes enfants dans le souci de leur émancipation et de leur développement physique, intellectuel et socio-affectif.

Le MOC tient donc à réaffirmer ses orientations et formule les revendications suivantes :

- L'accueil de l'enfance doit devenir une réelle responsabilité de toute la société, et pas seulement des parents. À ce titre, le MOC en appelle au développement d'une politique de l'accueil de l'enfance qui vise **un objectif de 100% de taux de couverture** en fonction du principe : **un enfant = une place d'accueil de qualité.**
- **Un accueil financièrement accessible à tou-te-s : c'est un accueil financé majoritairement par la collectivité.** Parce que le coût de l'accueil représente encore un obstacle pour trop de familles, il faut repenser les modèles

de participation financière des parents à l'instar du principe d'universalité utilisé actuellement au Québec.

- **Un accueil adapté aux nouveaux besoins des familles et des femmes** : il faut re-synchroniser les temps de vie en calquant les horaires d'accueil sur les horaires professionnels tout en étant extrêmement vigilants à l'impact de ces mesures sur les femmes qui travaillent dans les services et sur les enfants. L'offre d'accueil pour les 3-12 ans durant le temps libre est également cruciale. Cela passe aussi par **une reconnaissance des formes d'accueil dites atypiques** comme les haltes-accueil, l'accueil d'urgence et l'accueil d'enfants handicapés.
- Un accueil qui favorise le bien-être et le développement de tous les enfants et qui doit remplir simultanément trois fonctions : économique, sociale et éducative. Le milieu d'accueil peut jouer un rôle important par rapport aux capacités et aux relations sociales que l'enfant développera par la suite, ainsi que dans son accès à certains droits (ex. rôle de l'accueil extra-scolaire dans l'accès à la culture). Un accueil non sexiste, en particulier, représenterait un levier important pour une société égalitaire, innovante et progressiste.
- **Une politique de l'accueil de l'enfance ambitieuse et coordonnée** : pour répondre à ces nombreux défis, il est temps de faire de l'accueil de l'enfance une politique à part entière. Le MOC demande dès lors l'élaboration d'un décret spécifique, distinct du décret relatif à l'ONE, et basé sur les trois fonctions de l'accueil. Ce décret doit également permettre de passer progressivement d'un financement basé sur les catégories de milieux d'accueil à des objectifs et à des axes d'action. Les acteurs du secteur devront évidemment être associés à ce large débat public.
- Continuité et développement pour les services actuellement subventionnés par le FESC : le transfert des moyens fédéraux du FESC vers les Communautés doit être encadré de manière à garantir la survie des services concernés, assurer la transition vers de nouveaux dispositifs et maintenir et développer les quatre types d'accueil.
- Un accueil encadré par des professionnel-le-s reconnu-e-s et valorisé-e-s : les accueillantes conventionnées à domicile doivent enfin bénéficier d'un statut complet de travailleuses, avec les droits sociaux qui y sont liés. Plus globalement, des statuts complets et de bonnes conditions de travail sont nécessaires pour l'ensemble des travailleuses du secteur. Enfin, l'axe « formation » doit être développé afin de valoriser et renforcer les compétences des professionnel-le-s de l'accueil.



Changeons de cap : Osons un monde Solidaire !

En période de « crise » et d'assainissement des finances publiques, le secteur culturel est très souvent le premier à être victime des coupes sombres budgétaires, comme si la culture était en définitive un luxe impayable dont on pouvait (devait) se passer. Une telle vision des choses est un contre-sens politique. Que ce soit dans une optique de démocratie culturelle (favorisant l'expression culturelle de tous, et en particulier des milieux populaires) ou de démocratisation de la culture (devant permettre l'accès de tous aux ressources culturelles), la politique culturelle est un ferment de démocratie, permettant de donner du sens aux actes et aux engagements individuels et collectifs.

Le MOC tient donc à réaffirmer ses orientations et formule les revendications suivantes :

- Le MOC rappelle l'importance démocratique décisive **d'élargir et de consolider l'accès de tous à la culture et à l'expression culturelle**. Considérant que les ressources culturelles ne peuvent être réduites à de simples « biens de consommation », il convient, pour les pouvoirs publics et les acteurs culturels associatifs, de **lutter contre l'extension de la marchandisation de la culture** et pour le renforcement d'un secteur culturel associatif et public dynamique et démocratique.

- La lutte contre l'extension de la logique marchande, la défense de l'intérêt général et la défense des valeurs d'émancipation sociale, d'égalité et de liberté est fondamentalement un enjeu culturel. À cet égard, le **MOC réclame l'application à tous les niveaux de pouvoirs des principes de la Charte associative**. La reconnaissance pleine et entière de l'autonomie et de la liberté associative et de la complémentarité de la dynamique associative avec celle des pouvoirs publics dans la « production de la société » et la recherche de l'intérêt général est une condition nécessaire pour **contrer efficacement les effets délétères de la marchandisation progressive des espaces de la vie sociale et de l'action collective**.
- Le contexte actuel de crise et de régressions sociales favorise la désaffection démocratique et les fractures sociales sur fond d'accroissement des inégalités. L'éducation permanente reste plus que jamais une démarche essentielle d'émancipation individuelle et collective. À ce titre, le **MOC réclame une politique de démocratie culturelle ambitieuse, soutenant et développant l'ensemble des secteurs poursuivant une démarche d'éducation permanente** (associations EP, centres culturels, télévisions locales, bibliothèques publiques...).
- Conséquence de la crise, une association sur trois est actuellement en difficulté financière. Les associations d'éducation permanente ne font évidemment pas exception. La situation des associations reconnues dans le cadre du décret du 17 juillet 2003 relatif au soutien à l'action associative dans le champ de l'éducation permanente est d'autant plus critique qu'elles sont structurellement sous-financées, n'obtenant actuellement que 91% des subventions auxquelles elles peuvent prétendre. **Le MOC réclame donc d'urgence le financement à 100% du décret de 2003**.
- Le renforcement et l'élargissement des droits culturels et leur exercice effectif par toutes et tous est une condition indispensable à l'émancipation individuelle et collective et au renforcement de la démocratie. À ce titre, **il convient notamment de sauvegarder et de renforcer le droit au Congé-éducation payé comme droit individuel pour les travailleurs à l'émancipation socio-culturelle**. La régionalisation du dispositif ne peut en aucun cas aboutir à une réduction de ce dispositif à un simple outil régional de politique d'emploi et de formation professionnelle.
- Les artistes n'ont pas de statut spécifique et beaucoup d'entre eux, de ce fait, « bénéficient » d'une protection sociale précaire (de par leurs conditions de travail fluctuantes, leurs revenus irréguliers, la multiplicité de leurs employeurs ou commanditaires...). Le MOC demande un statut social adapté et renforcé pour les artistes, notamment en termes de droit au chômage et de protection de l'intermittence.



LA FORMATION ET L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE



Changeons de cap : Osons un monde Solidaire !

La formation et l'insertion sociale et professionnelle sont devenues, depuis de nombreuses années, l'un des principaux enjeux de notre société. En effet, l'évolution de notre système économique, axé de plus en plus sur la rémunération du seul capital et délaissant largement le facteur « travail », a entraîné progressivement et massivement l'exclusion, tant sociale que professionnelle, des personnes dites « les plus éloignées du marché de l'emploi ».

La formation professionnelle doit dès lors être conçue de façon large, dans le but de donner aux travailleurs et aux demandeurs d'emploi les outils et les atouts nécessaires (les compétences techniques, mais aussi les savoirs et les savoirs-être en situation professionnelle) pour affronter de manière autonome les mutations professionnelles et sociales à venir. Les dimensions citoyennes, culturelles et sociales doivent donc en faire partie intégrante.

En Région wallonne, après avoir vécu une législature 1999-2004 qui a été surtout marquée par des réformes du secteur, une période 2004-2009 de mise en place de ces réformes, la législature 2009-2012 a été de nouveau une législature de réformes.

Du Dispositif Intégré d'Insertion à l'Accompagnement Individualisé

L'abrogation du Dispositif Intégré d'Insertion et son remplacement par l'Accompagnement Individualisé : il est manifeste que cette évolution renforce la



logique de responsabilisation individuelle des personnes quant à l'état de leur situation personnelle.

- Le MOC réaffirme qu'un réel travail d'accompagnement doit pouvoir être effectué et les moyens nécessaires, en temps et en ressources humaines, doivent pouvoir y être consacrés. **Ce travail doit être réalisé avec un objectif de qualité et pas de quantité du nombre de demandeurs d'emploi accompagnés.** On ne peut en aucun cas se trouver dans une logique de prescription qui voudrait qu'on applique un « remède » donné sur base d'un « diagnostic » a priori.
- Cette démarche d'orientation est difficile, en particulier pour ceux et celles qui sont les plus éloignés de l'emploi, car celle-ci suppose d'accompagner les personnes dans une réflexion menant à des choix conscients plutôt que de les guider vers une offre de formation ou des possibilités d'emploi. Cette mission demande du temps dont les conseillers particuliers du FOREM ne disposent pas. Le plan d'action est dès lors davantage organisé pour les personnes et non construit avec elles. Or, **ce plan d'action doit être concerté et non pas imposé.**
- **le MOC réclame un véritable accompagnement, un suivi positif des chômeurs et l'abandon du Plan d'activation des chômeurs et des sanctions qu'il entraîne.** En période de haute conjoncture, pour beaucoup de personnes éloignées de l'emploi, trouver un emploi durable et de qualité est

déjà très difficile et nécessite un processus parfois très long. Avec la crise économique que nous connaissons, cet objectif s'éloigne encore davantage, et il est d'autant plus inacceptable de sanctionner (et de renvoyer, soit vers l'aide sociale, soit vers la débrouille individuelle) les demandeurs d'emploi qui ont des difficultés à se (ré)insérer sur le marché du travail.

- Qui dit accompagnement individualisé sous-entend un parcours qui peut évoluer dans le temps. Cela nécessite que le demandeur d'emploi ne doive pas systématiquement recommencer certains modules de formation. Le MOC revendique dès lors **la reconnaissance des acquis** entre les différents opérateurs intervenant dans le parcours du stagiaire.
- Les freins à l'accès à la formation doivent être absolument levés. À titre d'exemple :
 - L'accès aux crèches et garde d'enfants hors période scolaire est problématique tant sur le plan des places disponibles que sur le plan financier.
 - La mobilité des stagiaires, en particulier en zone rurale, est un frein conséquent à l'emploi et à la formation. Il n'existe pas ou peu de dispositifs permettant de faciliter la mobilité des stagiaires.
 - Le montant de l'allocation de chômage dont bénéficient les demandeurs d'emploi durant leur formation en CISP doit être maintenu pendant toute la durée de la formation.
 - Avec le secteur, le MOC demande que les instances des futurs « bassins de vie » analysent ces freins de manière approfondie et proposent des solutions adaptées aux spécificités de leur territoire.
- La mise en place de l'accompagnement individualisé oblige les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle à transmettre des données au FOREM et du FOREM à l'ONEM. L'obligation de transmission des présences et des absences des demandeurs d'emploi, ainsi que les motifs des absences, au FOREM et, de facto, à l'ONEM, pose la question de la sanction qui, dans bien des cas, s'avère contre-productive dans un parcours de formation.
- **Le libellé des offres d'emploi manifeste souvent de telles exigences** qu'il parvient à décourager les personnes éloignées de l'emploi à postuler. Un travail de mise en regard de l'offre d'emploi et des compétences exigées doit être organisé par le service public de l'emploi.

Un tel travail permettra un accompagnement réel des demandeurs d'emploi et leur permettra de trouver une intégration de qualité dans l'emploi.

Depuis 2000, les décrets, les arrêtés, les circulaires ... n'ont pas arrêté d'être modifiés avec à chaque fois une augmentation de la complexité administrative, des difficultés de gestion, des règles qui s'ajoutent aux précédentes. Le MOC soutient les revendications du secteur dans sa demande de **simplification administrative et législative**.

En Région bruxelloise, le bilinguisme est demandé dans la plupart des offres d'emploi. Il faut augmenter encore le nombre de formations en langues (particulièrement en néerlandais) et inciter les demandeurs d'emploi à apprendre la deuxième langue nationale. En même temps, **il faut qu'Actiris fasse un état des lieux des postes pour lesquels le bilinguisme est absolument nécessaire, tout en évitant la surqualification.**

Vu la situation institutionnelle spécifique en Région bruxelloise, le MOC revendique :

- **L'accroissement des moyens alloués aux actions d'insertion professionnelle.** Cela doit par ailleurs s'accompagner de :
 - Une réforme en profondeur du financement notamment des sources de celui-ci. La formation socioprofessionnelle est un secteur qui devrait relever d'une politique structurelle. **Le MOC revendique que les actions d'insertion socioprofessionnelle soient financées de manière structurelle par la Région bruxelloise** et non plus, comme c'est actuellement le cas, via des moyens complémentaires qui proviennent du Fonds Social Européen qui n'a pas comme vocation de financer les actions structurelles. La 6^e réforme de l'État ouvre des possibilités en la matière.
 - Pendant la période transitoire, en attendant le glissement d'un financement du FSE vers le financement structurel par la Région bruxelloise, le MOC demande la mobilisation de fonds de garantie pour pallier les retards de liquidation des subventions provenant du Fonds Social européen.
 - Aujourd'hui et vu le volume des demandes et l'ampleur du travail d'insertion socioprofessionnel à mener, les centres de formation réalisent un volume d'heures de formation qui n'est ni reconnu ni financé. Pour répondre aux attentes des demandeurs d'emploi, **le MOC revendique une augmentation du nombre d'heures agréées et de leur financement.**
 - Même si des avancées ont pu être relevées, le MOC demande que cette articulation entre l'emploi et la formation soit renforcée par une gestion politique coordonnée de ces matières.

